Vente Publique.

Succession de Liza McDaniel.

LE public est par le présent averti qu'il sera vendu, en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par un officier compétent, à la résidence de Dalicourt Ledoux, située sur le Côteau de Plaquemine, dans la Paroisse St. Landry, le

Mardi, 30 Mars prochain, 1858,

les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la communauté ci-devant existant entre le dit Dalicourt Ledoux et Liza McDaniel, son épouse décédée, dernièrement de la Paroisse St. Landry, à savoir :

UN MORCEAU DE TERRE BOISEE,

situé dans la Prairie Ronde, dans ladite Paroisse St. Landry, mesurant quarante acres superficiels, borné au Nord par des terres de Jacques Fontenot, au Sud par Ursin Miller, à l'Est par David Ackerson et à l'Ouest par des terres de Manuel.

Melasie, négresse âgée d'environ 17 ans, avec son enfant.

Marie-Louise, mulâtresse âgée d'environ 40 ans.

Environ 12 têtes de bêtes à cornes farouches, une paire de bœufs de tire, 7 chevaux de tire, 7 juments, une voiture, un lot de cochons, meubles de maison, batterie de cuisine, &c., &c.

CONDITIONS :—Toutes sommes de dix piastres et au-dessous, payables à un an du jour de la vente, et toutes sommes au-dessus de dix piastres, payables une moitié à un an et l'autre moitié à deux ans du dit jour de la vente, et toutes sommes qui ne seront pas ponctuellement payées à échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an de leur échéance. Les acquéreurs fournissant sécurité à la satisfaction de l'administrateur de ladite succession, et de plus, la terre et les esclaves demeurant spécialement hypothéqués à la dite succession, jusqu'au plein et entier paiement du capital et des intérêts.

DALICOURT LEDOUX,
Administrateur.

Opelousas, 27 Février; 1858.

GUILLOT SCHMIDT, Tailleur,

S'ETANT établi d'une manière permanente sur la rue Bellevue, près l'encoignure de la rue Maine, offre ses services au public des Opelousas et de la Paroisse St. Landry. Il a en mains un superbe assortiment d'étoffes de la meilleure qualité et de goûts variés, convenables à la confection d'habits, gilets et pantalons, qu'il taillera et fera dans le meilleur genre et à bon marché pour du comptant.

Opelousas, 4 Avril, 1857.—1a

BONNET ESPRIT,
CHARPENTIER-MENUISIER,
Atelier à sa résidence, rue Main, Opelousas

CHAUX, SEL, CLOUS et un assortiment complet de GROCERIE pour famille, à vendre à bon marché pour du comptant, par

DEBAILLON & CARRIERE.
Washington, 16 Janvier, 1858.

LOUIS DESCH, Carpenter,

Shop at his residence, Main street Opelousas.

A Vendre a l'Amiable.

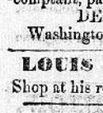

UNE HABITATION,

Située à environ trois milles à l'Ouest des Opelousas, mesurant environ 650 arpents, comprenant une terre de bois.

Il y a dessus une bonne Maison de résidence, Cuisine, Cabanes à nègres, Magasin à maïs et d'autres bâtisses nécessaires.

Une Négresse âgée d'environ 40 ans, avec ses deux enfans (garçons).

Pour d'autres informations, s'adresser aux Editeurs du *Courrier des Opelousas.*

Opelousas, 6 Mars, 1858.

ONEZIME A. GUIDRY,
NOTAIRE PUBLIC ET ENCANTEUR,
dans et pour la Paroisse St-Landry.

☞Son bureau est à la Maison de Cour.

Opelousas, 27 Février, 1858.—1a

Theodore DeValcourt,

NOTAIRE PUBLIC ET ENCANTEUR dans et pour la Paroisse St. Landry, offre ses services à ses amis et au public en général.

Son bureau est à sa résidence, près Grand Coteau

Tous ordres déposés au magasin de M. J. B. Pollingue, au Grand Côteau, seront promptement exécutés.

St. Landry 5 Avril 1856.

H. HAYS,
ARPENTEUR DE PAROISSE,

Se transportera partout où il sera demandé.

Résidence, rue de la Cour, Opelousas.

AVIS.

TOUS ceux qui doivent au soussigné sont respectueusement requis de venir régler sans délai. Désireux de satisfaire ses engagements pécuniaires, le soussigné sera involontairement poussé à placer ses comptes entre des mains compétentes pour en faire la collection si le présent appel manque d'effet.

C. STEEL.

Opelousas, 6 Mars, 1858.

AVIS.

A partir du 1er Mars 1858, tout ouvrage de carrosserie fait dans notre atelier devra être payé sur livraison. Nous ne pouvons continuer notre genre d'industrie sous d'autres conditions.

GIBBS & CLARK.

Opelousas, 27 Février, 1858.

AVIS.

A partir de cette date, tout ouvrage fait dans mon atelier devra être payé sur livraison. Il m'est impossible de continuer mes affaires sous d'autres conditions.

A. GOING.

Washington, Lne., 6 Mars, 1858—1a

LOUIS VATTER, Mennisier Ebeniste,

OFFRE respectueusement ses services aux habitants de cette Paroisse. Il répare les meubles et en fait de neufs sur commande, dans le plus bref délai et aux prix les plus modérés, pour du comptant seulement. Il recouvre aussi les sophas.

Sa demeure est rue Maine, en face l'Hôtel de l'Union.

Opelousas, 6 Février, 1858—1 a

LE SPIRITUALISTE
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ABONNEMENT, PAR AN, $2.

Chez Joseph Barthet, l'éditeur, No 121, rue Conti, Nlle.-Orléans. On reçoit aussi des abonnements au bureau du Courrier des Opelousas. [21 Nov. 1857.

OUVRAGES TYPOGRAPHIQUES

exécutés avec promptitude et netteté au Bureau du Courrier des Opelousas.

INSTITUTION LITTERAIRE DES OPELOUSAS,

Ecole préparatoire pour les Académies de l'Union.

"Tolérance entière, religieuse et politique."

PERSONNEL :

C. E. DURAND, Chef de l'Institution, *Professeur de Français, de Latin, de Grec et de Mathématiques.*

HENRY FRAZER, *Professeur d'Anglais, de Géométrie, de Géographie et de Littérature Anglaise.*

DOMINIQUE DE ST-CHAMONT, ancien Professeur de Littérature au Collège d'Orléans et de Jefferson, *Professeur de Littérature, d'Histoire, d'Arithmétique et de Langue Espagnole.*

CONDITIONS

Pension, par année,	$140
" par trimestre,	35
Externes, par année,	40
" par mois,	4

FOURNITURES.

Bois de lit, matelas, oreiller, par trimestre,	$ 1
Blanchissage, par mois,	1 50

Les médecins et les frais de maladie, à la charge des parents. Le médecin sera toujours au choix des familles.

Les élèves fourniront leur éclairage et chauffage en hiver.

Deux examens sémestriels et publics auront lieu chaque année.

L'année scholaire est de 12 mois. A la fin de l'année, c'est-à-dire, du 15 septembre au 15 octobre les élèves seront mis en vacances.

TROUSSEAU :

1 moustiquaire ;	2 paires de souliers ;
2 paires de draps ;	2 paletots d'été ;
4 serviettes de table ;	2 " d'hiver ;
4 " de toilette ;	2 pantalons d'été ;
1 cuvette ;	2 " d'hiver ;
1 vase de nuit, 1 peigne ;	6 chemises ;
1 brosse à dents ;	2 cravattes ;
1 brosse à habits ; 1 brosse à souliers ;	2 gilets ; 4 paires de chaussettes ;
1 matelas ; 1 chandelier ;	2 couvertures de laine ;
6 mouchoirs de poche.	

Opelousas, 20 Février, 1858.—1a

Dissolution de Société.

LA société qui existait en cette ville sous la raison de BLANCHIN & CHAUDET est dissoute d'un commun accord à partir de ce jour.

M. C. Blanchin ayant acheté l'intérêt de M. L. Chaudet, suivant acte passé devant A. Dreyfous, notaire public, demeure seul propriétaire de tout l'actif et assume le paiement de toutes les dettes de la société.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1858.

C. BLANCHIN,
L. CHAUDET.

Le bureau de la liquidation est chez Blanchin & Giraud, No. 44 Vieille Levée. 13 Fév—3m.

Avis de Société.

LES soussignés ont, ce jour, formé une société pour le commerce d'importation de vins et eaux-de-vie, des produits de l'Ouest et la commission en général, sous la raison sociale de BLANCHIN & GIRAUD, par acte passé devant Abel Dreyfous, notaire public.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1858.

C. BLANCHIN,
13 Fév 1858] ANT. GIRAUD.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société pour la fabrication de l'Huile de Graine de Coton, sous la raison sociale de P. Martin & Cie.

La manufacture portera le nom de BIENVILLE COTTON SEED OIL MANUFACTORY. MM. Blanchin et Giraud ont l'agence générale des affaires.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1858.

P. MARTIN,
A. PEPIN.
B. TIBLIER,
C. BLANCHIN,
13 Fév. 1858] ANT. GIRAUD.

EN magasin—60 barriques vin rouge St-Julien —40 barriques vin rouge St-Emilion, pour familles, 82 barriques vin rouge vieux St-Emilion, 24 barriques St-Emilion premier cru, très vieux, 100 barils vin blanc, Haut Sauterne,
50 do vinaigre de vin blanc,
60 caisses fruits à l'eau-de-vie, Chauvet,
50 do curaçao extra, importé,
40 do maraschino de Java, importé,
75 do absinthe suisse,
10 balles 300,000 bouchons pointus fins,
50 paniers bouteilles noires, 24 onces,
40 caisses muscat Frontignan,

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
13 Fév. 1858] 44 Vieille Levée.

Graine de Coton! Graine de Coton!!

LES soussignés paieront les plus hauts prix du marché pour la graine de coton.

BLANCHIN & GIRAUD,
13 Fév.] 44 Vieille Levée.

EN débarquement du Shelter, de Marseille :
300 caisses Noilly Prat & Co.,
100 caisses absinthe Noilly Prat & Co.,
50 do kirsch do do
25 do cassis du Mont-d'Or,
15 do punch au rhum,
100 do salaisons assorties Rounard,
20 do anchois à l'huile et olives farcies,
100 paniers bouteilles blanches à liqueurs,
3000 flacons à maraschino, grand modèle,

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
13 Fév 1858] 44 Vieille Levée.

ATTENDU par le Riga, de Bordeaux :
50 futailles eau-de-vie de La Rochelle, 4ème preuve, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
13 Fév. 1858] 44 Vieille Levée.

AVIS MEDICAL.

LE DOCTEUR VALINCOUR, Accoucheur, Chirurgien-Dentiste, fixé aux Opelousas, offre ses services à tous ses concitoyens.

Il remplira ses fonctions avec zèle, et les mangeurs de terre seront guéris par ses soins dans une période de quinze jours, environ.

Consultations gratuites pour les indigents les lundi et vendredi de 8 à 9 heures du matin.

Se référer à

Révillon & Taylor,	Adolphe Garrigues,
Sandoz & Meynier,	Agérin Arceneaux,
Onézime A. Guidry,	Jean P. Arceneaux.
Théodose St Robin,	Ramon Riu,

Opelousas 29 Août 1857.—1a.

QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU.

PORTRAITS CHARMANTS.

CEUX qui désireraient obtenir des portraits fidèles et durables, soit au moyen du Daguerreotype, de l'Ambrotype ou des autres procédés maintenant en usage, pourront se les procurer en s'adressant à l'atelier du soussigné, rue Bellevue, près du magasin de M. Delarue, où on peut voir des épreuves.

Il ne délivrera les portraits et ne recevra son paiement qu'autant que les personnes qui l'encourageront seront parfaitement satisfaites de l'ouvrage.

WM. McBEATH.

Opelousas 27 Février 1858. 12

WM. VANCUTSEM,
Peintre, Vitrier et Tapissier,

OFFRE ses services aux habitants de St. Landry et des Paroisses avoisinantes. Il sera ponctuel et ses prix seront modérés. S'adresser à l'Hôtel de M. H. Provent, où il loge, ou au Bureau du Courrier.

Opelousas 27 Février 1858. 1a.

Chirurgien-Dentiste.

LE soussigné exercera sa profession de Chirurgien-Dentiste dans la Paroisse St. Landry et celles avoisinantes. Tout ordre laissé à R. Benguerel, à la Pharmacie de P. L. Hébrard & Co. aux Opelousas, ou à la Pharmacie du Dr. Todd, à Washington, sera promptement pris en considération.

Il ne fera pas payer de millage, et ses prix seront modérés. F. BURR.

Opelousas 27 Février 1858.

Debaillon & Carriere,
Marchands-Commissionaires
WASHINGTON, Lne.

19 Janv. 1856.

F. GOSSELIN, Charron,

Son atelier est à sa résidence, rue Main, près de M. H. Rogers, Opelousas. [5 Sept.

Vente Publique.

Succession de feu Michel Aarabie.

LE public est par le présent averti qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par un officier compétent, à la dernière résidence de feu Michel Arabie, située à la Pointe Noire, en la Paroisse St. Landry,

Le Mardi 23 Mars prochain, 1858,

les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la succession dudit feu Michel Arabie, décédé, à savoir :

La portion indivise de huit héritiers sur onze, en un certain morceau de terre situé à la Pointe Noire, en la Paroisse St. Landry, mesurant cinq arpents de face sur quarante arpents de profondeur.

Un lot de maisons et barrières, un moulin à gruau, une Forge, une autre maison, 3 paires de bœufs de tire, une charrette, 4 chevaux, une jument, un poulain, outils aratoires, meubles de maison, ustensiles de cuisine et une infinité d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions.—Un, deux et trois ans de crédit, à compter du jour de la vente. Les acquéreurs fournissant caution à la satisfaction de l'administrateur, et toutes sommes portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de l'échéance de chaque terme. Et en outre, la terre demeurant hypothéquée à la succession pour assurer le paiement du principal et des intérets.

ONEZIME MATTE,
Administrateur

Opelousas 20 Février 1858.

REGLONS ! REGLONS ! !

ETANT positivement déterminés à nous retirer des affaires aux Opelousas, nous informons le public que nos livres sont clos, à partir de la date du présent avis.

Tous ceux qui nous doivent sont instamment priés de venir régler. Nous avons encore en main un assortiment de marchandises que nous vendrons au-dessous du prix d'achat, mais pour du comptant seulement, ou à des marchands pour du bon papier.

SHWARTZ & KAUFMAN.

Opelousas, 20 Février, 1858.—11

COUVENT.

LES soussignés ayant formé une société pour le recouvrement des réclamations de toutes sortes, offrent leurs services au public de cette Paroisse et des Paroisses avoisinantes. Ils espèrent mériter, par leur assiduité et leur exactitude, une partie de l'encouragement du public. Leur bureau est aux Opelousas, vis-à-vis M. Provost, rue Maine. BORME & DEJEAN.

Opelousas, 5 Décembre, 1857—1a

Etat de la Louisiane.

COUR DE DISTRICT, } No 8335.
Paroisse St. Landry, }

Succession d'Antoine Ynogoso.

CELESTE ROSALIE ARCENEAU, de la Paroisse Lafayette, Administratrice de la succession de feu Antoine Ynogoso, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry, ayant présenté un Tableau Final de Répartition, Distribution et Réglement Final de ladite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui ;—Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de ladite pétition par ordre de la Cour susdite en date du 25 Février, 1858 ;

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucune ils ont, pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, l'administratrice autorisée à payer conformement au dit tableau, et qu'elle soit déchargée de toute responsabilité ultérieure, et son cautionnement cancellé.

L. LASTRAPES, Greffier.

Opelousas, 27 Février, 1858.

AVIS.

AFIN de prévenir tout malentendu, et de faire connaître les faits au public, nous prenons cette méthode pour annoncer à nos amis que les prix du tiré et du passage à bord des bateaux ANNA PERRET et W. BURTON, seront les mêmes que ceux de la saison dernière, et seront maintenus à un taux aussi bas que ceux des autres *bons* bateaux qui pourraient entrer dans notre navigation.

Reconnaissants de la faveur qui nous a été accordée jusqu'ici, nous espérons, par nos soins continuels et notre présence personnelle à bord de nos bateaux, ainsi que par l'engagements d'être responsables pour toutes les pertes de frets encourues par la négligence de nos employés, mériter la continuation de la faveur publique.

9 Janvier, 1858. HINCKLEY & CO

AVIS AUX FUMEURS
DE TABAC HACHE.

LE soussigné informe respectueusement messieurs les marchands de la campagnes, et tous les consommateurs en général qu'il vient d'ajouter à sa manufacture de TABACS EN POUDRE, dont les produits lui ont valu une médaille à l'Exposition Universelle de Paris en 1855, la fabrication de TABACS A FUMER de toute nature, qu'il garantit être aussi bons, pour le moins, que ceux des maisons les plus en renom, et, en outre, parfaitement purs et agréables au goût.

Dépôt général et debit à son magasin, No 16, rue St. Louis, à la Nouvelle-Orléans.

Manufacture à McDonoghville, Louisiane.

14 Nov. 1857—1an A. DELPIT.

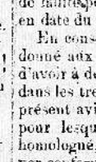

A vendre à l'amiable,

Une jeune négresse âgée d'environ 18 ans, bonne négresse de clos, domestique de maison, et excellente avec les enfans; pleinement garantie.

Cette négresse sera vendue à bon marché, vu que l'on paie $600 comptant, et la balance à un long crédit. Pour plus d'informations, s'adresser au bureau du Courrier.

Nouveau Magasin.

BIJOUTERIE & HORLOGERIE

LE soussigné vient d'ouvrir, à l'encoignure des rues Main et Bellevue, un magnifique magasin de Bijouterie et d'Horlogerie. Il a en main un assortiment de belles montres, en or et en argent, ainsi qu'un assortiment de bijouterie fine et autre, pendules de tous genres et de divers prix, &c., &c., qu'il offre à vendre à des prix très réduits pour du comptant.

S'étant assuré les services d'un excellent Horloger, il réparera les montres et les pendules, ainsi que les bijoux qui pourront lui être confiés.

Il espère, par son assiduité et la modicité de ses prix, mériter une partie de l'encouragement du public. FRANK DE LA RUA.

Opelousas, 14 Juin, 1856.

AVIS.

LE public est par le présent averti qu'à partir de cette date je ne reconnaitrai ou paierai aucune dette, contractée par qui que ce soit, à moins qu'elle ne soit autorisée par ma signature. MARY COOK.

Opelousas, 26 Décembre, 1857.

COUVENT
DE
L'IMMACULEE CONCEPTION,

Opelousas, Louisiane.

LES Dames de SAINTE-CROIX ont l'honneur de prévenir le public qu'elles ouvriront, dans la petite ville des Opelousas, au commencement d'octobre, une maison d'éducation pour les jeunes personnes de la paroisse et des paroisses environnantes. Le local qu'elles ont choisi, par sa position retirée, les plantations pleines de goût qui l'environnent et présentent tout-à-la-fois l'ombrage le plus délicieux et l'aspect le plus riant, par les cours spacieuses destinées aux récréations des élèves, les bâtiments spécialement adaptés à une maison d'éducation considérablement augmentés et entièrement remis à neuf, l'accès facile de tous les points de la paroisse, la proximité de l'église, offre tous les avantages extérieurs que les parents peuvent désirer pour leurs enfants.

L'instruction y sera solide, étendue, variée, surtout utile et pratique. Le cours d'étude embrassera toutes les branches enseignées dans les meilleures maisons d'éducation d'Amérique ou d'Europe: Lecture, Orthographe, Grammaire, Composition, Rhétorique, Elocution, appliquées aux langues Française et Anglaise, dont l'étude marchera de front, et qu'on formera avec le plus grand soin les élèves à parler et à écrire avec exactitude, élégance et facilité.—Ecriture, Géographie, Histoire sainte et profane, ancienne et moderne, Mythologie, Arithmétique, tenue des livres, éléments d'Algèbre et de Géométrie, Physique, Astronomie, Histoire naturelle, Economie domestique, Couture, Broderie, Fleurs Artificielles, Dessin, Musique Instrumentale et Vocale. Cette dernière branche sera enseignée par un Artiste distingué attaché à la maison. On apportera la plus grande attention pour le maintien de l'ordre et l'application à l'étude, conditions essentielles pour le progrès des élèves.

On ne mettra pas moins de soin à leur former l'esprit, le cœur, le caractère, à leur faire contracter de bonne heure l'habitude de l'ordre, de l'économie, de la propreté, de la bonne tenue, qu'à les instruire. On veillera avec le plus grand soin sur leur moralité. Elles demeureront toujours dans l'enceinte de la maison et sous les yeux et la surveillance maternelle de leurs maîtresses; elles ne recevront d'autres visites que celles de leurs parents qui pourront les voir au parloir, le jeudi après les classes du matin, et le dimanche après la grand'messe.

L'éducation Physique recevra aussi toute l'attention qu'elle réclame; un exercice salutaire qu'on leur fera prendre chaque jour, des récréations judicieuses qui entre-coupent les longues études, contribueront puissamment à développer les forces du corps, en délassant agréablement l'esprit et le mettant à même de reprendre l'étude avec plus d'ardeur et de profit ; La nourriture sera saine et abondante ; les soins les plus affectueux et les plus intelligents seront prodigués aux malades.

La religion est la base d'une bonne éducation ; la maison professe la Religion Catholique ; toutefois les jeunes personnes qui en professeraient une autre, seront reçues à la seule condition de se conformer aux exercices publics de la communauté.

Pour mettre les parents à même d'envoyer leurs enfants plus jeunes au Couvent, une enfant peut profiter dès l'âge de sept à huit ans et même plus tôt, selon le temps qu'elle a à rester, et d'en envoyer plusieurs à la fois, en adoptant les prix les plus modérés. Les Pensionnaires payeront $100 00 par année scolastique de dix mois, en deux ou quatre paiements égaux et d'avance, pour toutes les branches renfermées dans le programme à l'exception du dessin et de la musique ; Si elles apprennent la musique, elles payeront $6 00 par mois pour le Piano ou la Guitare, $1 00 par mois pour l'usage du Piano ; $3 00 par mois pour la Musique Vocale, d'avance. Les parents auront à fournir les livres, et le papier, et à payer ce au blanchissage de leurs enfants; les frais de maladie seront aussi à leur charge.

Les Pensionnaires devront apporter en entrant : 1 moustiquaire ; une quantité suffisante de draps, couvertures, serviettes de table et de toilette, ainsi que d'habits pour tous les jours ; Uniformes, consistant pour toute l'année en une Robe bleue, avec pélerine et pardessus de même couleur, garnis d'un petit velours noir ; 2 Garde-soleil, un bleu, l'autre en toile grise ; 1 voile bleu, 2 yds 1 voile blanc, 2 yds. Elles devront aussi apporter : 1 couteau, 1 fourchette, 1 verre, 1 couteau, 1 baguet en argent ou en zinc, 1 boîte à ouvrage, 1 brosse, 1 brosse à dents, leurs peignes, 1 pot à l'eau, 1 cuvette, 1 glace.

Les externes assisteront aux classes, aux études et aux récréations; elles pourront aussi prendre leur dîner dans la maison. On aura également pour elles, pour leurs progrès dans leurs études, et leur bonne conduite, toute la diligence et toute l'ardeur qu'on peut attendre de personnes exclusivement dévouées par religion, par état et par zèle à l'éducation de la jeunesse.

Opelousas, le 15 août, 1856.

Pour plus amples renseignements on peut s'adresser à la Sœur MARIE DES SAINTS ANGES,
Supérieure
ou à M. G. RAYMOND, *Curé des Opelousas.*

Couvent de l'Immaculée Conception des Opelousas.

LES Dames de Sainte-Croix ont l'honneur de prévenir le public que la rentrée des classes du Couvent aura lieu le 26 du courant.

Opelousas, 17 Octopre 1857.

Belle Habitation a Vendre.

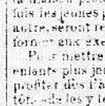

On offre à vendre une jolie Habitation, située à environ 3 milles des Opelousas, parfaitement installées—Maison de maitre, Cabanes à nègres, Moulin à coton et tout ce qui appartient à une habitation bien établie. Cette habitation contient 178 arpents, dont 30 à 35 de terre boisée et le reste est en cultivation. Le tout parfaitement entourré.

Pour le prix et les conditions, s'adresser à André Meynier, aux Opelousas.

Opelousas, 20 Décembre, 1856.

MONTRES ! MONTRES ! !

M. FRANK DELARUE vient de recevoir un superbe lot de Montres en or et en argent, pour dames et messieurs, des fabriques les plus célèbres d'Europe, telles que Chronomètres, Duplex et Patent Levers.

☞Ces montres sont les plus parfaites qui aient jamais été offertes en vente dans cette Paroisse. Elles seront vendues à bon marché pour du comptant.

Opelousas, 28 Février, 1857.

A Vendre.

UN EXCELLENT MORCEAU DE TERRE, situé sur le Bayou Courtableau, près de Washington, contenant environ 800 acres, 20 ou 30 desquels sont défrichés, avec 3 ou 4 cabânes à nègres, et une excellente Cyprière dans le fond.

UN MORCEAU DE TERRE, situé sur le même Bayou, et dans le même voisinage, mesurant aussi environ 800 acres, 60 desquels sont défrichés, sans améliorations.

Ces deux Morceaux de Terre seront vendus séparément ou ensemble, attendu qu'ils se joignent.

Prix modéré. S'adresser à

HALSEY & RITCHIE,
16 jan 1858] Ingénieurs Civils, à Washington.

P. C. BETHELL. ROBERT HARE.

BETHELL & HARE,
Courtiers de Coton
ET
Marchands Commissionnaires,

No. 55, rue Carondelet, NLLE-ORLEANS.

☞ Ayant depuis peu un intérêt dans la dite maison, je sollicite respectueusement le patronage des habitants de St. Landry.

W. C. CROW.

Nouvelle-Orléans, 27 Juin, 1857.—1a

Bon Marche'.

UNE BELLE HABITATION,

Située à environ trois milles au Nord-Ouest des Opelousas, contenant 700 arpents de terre, sur laquelle se trouvent une belle et agréable Maison de résidence, une maison pour un économe, cabânes à nègres, magasin ; en résumé, toutes les améliorations nécessaires à une habitation.

Pour les informations, s'adresser aux Editeurs du *Courrier des Opelousas.*

Opelousas, 6 Mars, 1858.

INSTITUTION DES OPELOUSAS.
POUR L'EDUCATION DES JEUNES GENS.

DIRIGEE PAR

Le Dr. J. A. . Delaruelle.

HABITANT cette localité depuis 14 ans; ayant succédé Mme Delaruelle dans la direction du pensionnat de demoiselles fondé en 1841, et qui n'a cessé d'exister qu'à la mort de la fondatrice (1850), je pense pouvoir répondre diguement à la confiance des parents qui me confieront l'éducation de leurs enfants. Je ferai mes efforts pour aider au développement de leur intelligence, et autant que possible, faire naître chez eux les qualités intellectuelles qui doivent être le partage d'hommes qui citoyens d'un pays libre peuvent être appelés un jour au gouvernement des affaires du pays. Je m'efforcerai d'en faire de bons citoyens, de bons pères de famille. Pour cela il faut une éducation libérale, développant l'intelligence; une éducation entièrement dépouillée d'idées mesquines et anti-intellectuelles, enfantées par l'ignorance et la superstition, sa compagne ordinaire ; une éducation dont ces entraves ne seraient pas exclues, ne serait propre qu'à fausser les idées, abrutir l'intelligence, et d'hommes qui pourraient être quelque chose un jour, n'en faire pour l'avenir, que des êtres nuls, incapables, à intelligence bornée.

Mais la connaissance des sciences, l'exercice des talents d'agréments ne suffisent pas à eux seuls pour qu'une éducation soit complète ; le système religieux doit également faire partie des idées à graver dans de jeunes imaginations ; la croyance en un Dieu est aussi rationnelle que nécessaire. Si les rites dans lesquels on honore la Divinité sont différents, le but est toujours le même: *honorer le Créateur, le Grand Architecte de l'Univers.* Nous devons donc avoir pour devise religieuse: *Tolérance,—Amour de Dieu et du prochain.*

Des soins de tous genres seront prodigués aux élèves. Une nourriture saine et abondante leur sera donnée. De vastes terrains seront à leur disposition pour les récréations et les exercices nécessaires à leur santé. Enfin, on prendra toutes les mesures jugées indispensables pour que le moral et la physique des enfants soient toujours dans l'état le plus satisfaisant.

Les corrections manuelles expressément interdites. Les parents recevront tous les trois mois un bulletin de la santé et du travail des enfants.

CONDITIONS:

Pension et instruction, dans les 2 langues, par an,	$140 00
Demi-pension et instruction, dans les 2 langues, par an,	70 00
Externes, par an, même instruction,	10 00
" par mois "	1 00
Blanchissage, par an,	10 00
Raccommodage, par an,	10 00
Lit,	5 00

Frais de maladie à la charge des parents. Le médecin à leur choix.

Aucune diminution ne sera accordée pour le temps des maladies ne dépassant pas un mois.

Chaque trimestre est payable d'avance. Tout trimestre commencé est dû en entier.

Chaque élève doit une corde de bois pour l'hiver.

Deux examens publics par an, en juin et novembre. Les Maitres de langues latine, espagnole, &c., dessin, peinture, musique, armes, danse, se payent à part.

Chaque élève interne doit apporter : 2 paletots d'été, 2 d'hiver, 2 pantalons d'été, 2 d'hiver, 2 cravattes, 2 gilets, 4 paires de chaussettes, 1 couverture de laine, 1 couverture de coton, 1 moustiquaire, 2 paires de draps, 4 serviettes de table, 2 de toilette, 6 mouchoirs de poche, 1 couverte de lit bleue, 1 baguet, 1 couvert, peignes, brosse à dents.

Papier, plumes, livres aux frais des parents.

REFERENCES :

Hon. John H. Overton,	A. Garrigues Esq.
Hon. B. A. Martel,	Exte. Débaillon,
G. King Esq.,	P. L. Hébrard,
Jas. S. Robin Esq.,	Thos. H. Lewis Esq.
	DR. DELARUELLE.

Opelousas, 13 Mars, 1858.—1a

INSTITUTION STE. MARIE,
Washington, Lne.

CETTE Institution, sous la surveillance de Mme. Whitney, Principale, et de C. F. V. Haskell, Vice-Principal, sera ouverte pour la réception des élèves le troisième Lundi d'Octobre, 1858. Les cours d'instruction comprendront *la Diction, l'Education, l'Arithmétique, la Grammaire, la Géographie Ancienne et Moderne, l'Histoire, la Botanie, l'Astronomie, les hautes Mathématiques, la Géologie, la Minéralogie, la Mythologie Ancienne, la Chimie Organique, la Physiologie, la Puissance Intellectuelle, la Logique, la Poésie Anglaise et la Littéraire.* L'instruction sera également donnée dans *les Langues* et les *Beaux Arts.*

L'année Scholastique sera divisée en deux sessions de vingt semaines chaque.

Cours d'Anglais, par session,	$ 25 00
Pension, par mois,	12 00

Frais d'entrée, $3; contingent, $1. Les Langues, la Musique, la Peinture à l'Huile, le Dessein au Crayon Linéaire, et les autres effets nécessaire seront fourni aux prix ordinaires. Pour l'usage de la Musique et des Pianos, $2 chaque. Pour l'usage des Instruments de Musique, $5.

L'Institution, à part la pension, fournit les bois de lits et les matelats. Les pensionnaires devront se prémunir de tous les autres effets. Et dans un but d'économie dans les vêtements, il est à désirer que les jeunes Demoiselles veulent bien se conformer à un uniforme adopté, quand les circonstances pourront l'admettre.

Le système d'éducation ne sera en rien sectionnel mais au contraire, strictement systématique et intellectuel. L'organisation de tous les départements sera basée sur un principe le plus sûr d'atteindre un succès complet. Les meilleurs professeurs seront toujours employés dans les diverses branches de l'éducation.

Les parens ou tuteurs des élèves qui nous seront confiés, sont priés de vouloir bien nous faire savoir quelle église ils désirent que leurs enfants fréquentent.

La principale de cette Institution fera tous ses efforts pour en faire une école d'une haute réputation littéraire où les élèves pourront terminer une bonne et solide éducation.

Les frais d'enseignement seront payables tous les six mois et d'avance. Aucun élève ne sera reçu pour moins d'une session. L'enseignement sera gratis pour les demoiselles appartenant à l'église régulière.

Se référer à :

Très Rév. Evêque T. F. Davis, Caroline du Sud; l'Evêque Green, Jackson, Miss.; Col. Z. Hooker, Gallatin, Miss.; C. Smith, M. D., Monticello, Mi; J. W. Simpson, M. D., Laurence, Caroline du Sud; Hon. L. Orr, Washington, D. C.; Hon. W. S. Featherson, Houston, Mi.; J. H. & S. L. Willard, Troy Seminary, New York.

Washington, La., 18 Octobre, 1856.

INSTITUTION FRANKLIN,

THEODORE VALADE, *Principal.*

J'AI l'honneur d'informer le public et les parents en particulier, que mon Institution a été déménagée sur l'habitation récemment occupée par Jacques Lastrapes, où je suis actuellement prêt à recevoir les écoliers que les parents voudront confier à mes soins.

Cette position bien connue, à une courte distance des Opelousas et de Washington, se trouvant sans contredit dans le quartier le plus sain de la Paroisse, et par conséquent à l'abri des maladies annuelles ; offrira aux parents une grande sécurité pour la santé de leurs enfants, et à ces derniers, qui n'auront jamais d'interruption dans leurs études, les avantages assurés pour tout ce qui concerne l'instruction et l'éducation. Je n'y négligerai rien pour mériter la continuation de cette affectueuse confiance qui m'a valu ici une prospérité toujours croissante.

CONDITIONS.—Payable tous les trois mois :

Pensionnaires, par année scolastique composée de dix mois et demi,	$130 00
Externes pour le même temps,	40 00

Tout trimestre commencé devra être payé, et il ne sera accordé de diminution que pour cause de maladie.

T. VALADE,
Principal et Propriétaire.

St. Landry, 14 Juillet, 1857.

DUCLOS & CO.

Rue Bienville, No. 52, encoignure Passage de la Bourse, Nouvelle-Orleans.

ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'ils ont ouvert à l'adresse ci-dessus un Magasin de Meubles de tous genres, tels que Lits, Bureaux, Armoires et Lavabos, Tables de centre et autres, Sofas, Tête-à-têtes-Chaises, Fauteuils, Chaises, Matelats en crin, à ressort et en mousse-plume, &c., &c.

Ils entreprennent les réparations, échanges, et prennent des meubles en magasinage.

Ils osent espérer, par leurs soins et efforts, obtenir une part du bienveillant patronage de leurs amis et du public.

Nouvelle-Orléans, 27 Décembre, 1856.

Cherry Pectoral de Ayer,

Pour la guérison des Rhumes, Toux et Enrouements.

BRIMFIELD, MASS., 20 Décembre, 1855.

DR. J. C. AYER : Je n'hésite pas à dire que le meilleur remède que j'aie encore trouvé pour la toux, l'enrouement, l'influenza et les symptômes concomitants d'un rhume, est votre CHERRY PECTORAL. L'usage constant que j'en fais dans ma pratique et dans ma famille, depuis dix ans, m'a prouvé qu'il possédait des vertus supérieures pour le traitement de ces maladies.

EBEN KNIGHT, M. D.

A. B. MORTLEY Esq., de Utica, N. Y., écrit : —J'ai fait usage de votre Pectoral moi même, et dans ma famille, depuis le jour où vous l'avez inventé, et je le crois la meilleure médecine inventée jusqu'à ce jour pour l'usage auquel il est destiné. Ayant un mauvais rhume, je préfère payer vingt-cinq piastres pour une bouteille que de m'en passer ou de recourir à un autre remède